

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 223

présenté par
Mme Fajgeles

ARTICLE 35

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Après la seconde occurrence du mot : « article », la fin de l'article L. 213-3 est ainsi rédigée : « 6 du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant actualisation d'une référence de droit européen.